



Foyer Socio Educatif

Madame, Monsieur

Le Foyer Socio-Educatif est une association loi 1901 qui a pour but d'améliorer la vie quotidienne des élèves au collège en finançant des temps de loisir, de culture et de plaisir à travers les clubs, les sorties .

Il finance de nombreux projets pédagogiques (sorties au théâtre, au cinéma, au musée...) du matériel (informatique et équipements sportifs complémentaires...) des clubs fonctionnant entre 13h et 14 h. Il est à l'initiative de l'organisation des photos de classe.

L'adhésion annuelle est de 6€ par élève, à ramener le plus rapidement possible au professeur principal.

L'adhésion au FSE entraine la gratuité de toutes les sorties pédagogiques dont bénéficiera votre enfant au cours de l'année scolaire.

<i>exemple</i>	<i>Adhérent FSE</i>	<i>Non adhérent FSE</i>
Sortie cinéma / théâtre...	0,00 €	6,00 €

La date de l'assemblée générale sera fixée en début d'année scolaire.

L'équipe du FSE

L'élèvede la classe deadhère au FSE pour l'année 2022-2023.

Je paie une cotisation annuelle de 6€ (10 pour deux enfants, 12 pour trois enfants et plus) de préférence en chèque à l'ordre du FSE du collège G. Brassens ou en espèces.

(Glisser le règlement et ce bordereau dans une enveloppe où seront inscrits les noms et classe de l'élève et la remettre au professeur principal)



Foyer Socio Educatif

Madame, Monsieur

Le Foyer Socio-Educatif est une association loi 1901 qui a pour but d'améliorer la vie quotidienne des élèves au collège en finançant des temps de loisir, de culture et de plaisir à travers les clubs, les sorties .

Il finance de nombreux projets pédagogiques (sorties au théâtre, au cinéma, au musée...) du matériel (informatique et équipements sportifs complémentaires...) des clubs fonctionnant entre 13h et 14 h. Il est à l'initiative de l'organisation des photos de classe.

L'adhésion annuelle est de 6€ par élève, à ramener le plus rapidement possible au professeur principal.

L'adhésion au FSE entraine la gratuité de toutes les sorties pédagogiques dont bénéficiera votre enfant au cours de l'année scolaire.

<i>exemple</i>	<i>Adhérent FSE</i>	<i>Non adhérent FSE</i>
Sortie cinéma / théâtre...	0,00 €	6,00 €

La date de l'assemblée générale sera fixée en début d'année scolaire.

L'équipe du FSE

L'élèvede la classe deadhère au FSE pour l'année 2022-2023.

Je paie une cotisation annuelle de 6€ (10 pour deux enfants, 12 pour trois enfants et plus) de préférence en chèque à l'ordre du FSE du collège G. Brassens ou en espèces.

(Glisser le règlement et ce bordereau dans une enveloppe où seront inscrits les noms et classe de l'élève et la remettre au professeur principal)